

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en exercice: 14	Séance du 30 mars 2022 à 20 heures 30 L'an deux mille vingt-deux et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).
Présents : 10	
Votants: 13	Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLLOL, Simon FOURNIER, Marie-Reine RIVIERE, Alain VERNHES Représentés: René CLUZEL par Jean-Paul LABIT, Muriel LAPIERRE par Pierre CARCENAC, Pascale SANHES par Robert BOS Excusés: Hubert QUENAULT Absents: Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget Lotissement La Pépinière 2 - DE 2022 025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABIT Jean-Paul

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de - 21 646.97 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-21 646.97
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	0
Résultat cumulé au 31/12/2021	-21 646.97
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	0
B.DEFICIT AU 31/12/2021	-21 646.97
Déficit résiduel à reporter - budget primitif Lotissement La Pépinière 2	-21 646.97

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Maire LABIT, Jean-Paul



RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2022 012-211202551-20220330-DE_2022_025-DE